

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLESIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant vingt-quatre pages et publiée le 15 de chaque mois
à Saint-Boniface, Manitoba

Abonnement: Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 frs.

VOL. XXVIII

JUILLET 1929

No 7

SOMMAIRE:—Constitution apostolique "Divini cultus" — Saint J.-B. Vianney, patron de tous les curés de l'univers — Fêtes de Saint François Xavier et de Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus — Le rôle de l'Etat dans l'éducation — Le Congrès régional de l'A. C. J. C. et S. S. Pie XI — Les vœux du Congrès marial de Québec — Par l'intercession des Bienheureux Martyrs Canadiens — Le départ des Carmélites — Un bref de Pie IX — La préfecture apostolique de la Baie d'Hudson — Ce qu'il aimait! — La Vénérable Mère Marie de Jésus — Ordination de M. l'abbé Emilien Lévêque — La Ligue Catholique féminine — A la mémoire de La Vérendrye — Le maître-autel de la cathédrale — La lecture de la vie des Saints — Le Bienheureux Claude de la Colombière — "Moniales Carmélites aux Trois-Rivières" — Ding! Dang! Dong! — R. I. P.

CONSTITUTION APOSTOLIQUE "DIVINI CULTUS" DE S. S. PIE XI

**en vue de promouvoir la pratique de la liturgie,
du chant grégorien et de la musique sacrée. (1)**

(Suite et fin)

Aussi, pour que clergé et fidèles apportent une plus religieuse docilité à observer ces règles et prescriptions qui réclament de tous une sainte et inviolable soumission, Nous estimons devoir y faire ici quelques additions, fruit de l'expérience de ces vingt-cinq dernières années. Nous le faisons d'autant plus volontiers que cette année Nous rappelle non seulement le souvenir de la restauration de la musique sacrée que Nous venons d'évoquer, mais encore celui de l'illustre moine Guy d'Arezzo. Celui-ci, venu à Rome il y a environ neuf cents ans sur l'ordre du Pape, qui fit naître l'ingénieux moyen grâce auquel les chants liturgiques, venus des premiers siècles, furent facilement mis à la portée de tous et purent désormais être transmis sans altération aux générations futures, pour le bien de l'Eglise et de l'art lui-même, et pour leur commune gloire.

Au Palais de Latran, où jadis saint Grégoire le Grand, après

(1) Cf. "Les Cloches" de juin, page 121.